Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-53DEL2604027DGS-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 18h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. LE MOAL Marcel, doyen de l'assemblée.

Étaient présents : LE MOAL Marcel, ROULLÉ Isabelle, DUMONT Philippe, QUERUEL Gwénaëlle, TOUARIN Philippe, GICQUEL Annick, PLUNIAN-BLOT François, POSSEMÉ Sébastien, LOTELIER Monique, GADESAUDE Cécile, PERAN Patrick, GAUDIN Carine, LEBRET Fannie, GAILLARD Romain, QUESSART Sarah, COURTOIS Diane, MAINSARD Stéphane, RAFFARD Marie, BILLARD Dominique, SOREL Anne-Marie, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick (excusé à partir de 19h), LENOUVEL Erwan, ROUX Alban, GOBERT Danielle.

Absents excusés : BERNIER Samantha, GEORGE Patrick (à partir de 19h)

Absents : HARDOUIN Benjamin, JAHIER Sébastien DYBA Mathieu.

Pouvoirs : Mme BERNIER à Madame GOBERT, M. GEORGE à Mme GANDAIS (à partir de 19h).

Secrétaire de séance : Fannie LEBRET

Délibération n°53-DEL-2026-04-027-DGS Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Convocation en date du 03 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 10 avril 2026

Rapporteur : Philippe DUMONT

Exposé : La Commission d'Appel d'Offres est une instance collégiale prévue par le code de la commande publique dont le rôle est d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre des procédures formalisées, d'éliminer les offres irrégulières ou inacceptables, et d'attribuer le marché au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, dans le respect des principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 ;*
Considérant *qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;*

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500499-20260410-53DEL2604027DGS-DE

1. Composition de la commission

Considérant que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission est composée :

- Du maire ou de son représentant, président ;
- De 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal

2. Modalités de l'élection

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu :

- Au scrutin de liste ;
- A la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Sans panachage ni vote préférentiel.

Après appel à candidature, la liste suivante a été déposée :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Philippe DUMONT	- Diane COURTOIS
- Dominique BILLARD	- Marie RAFFARD
- Annick GICQUEL	- Romain GAILLARD
- Philippe TOUARIN	- Cécile GADESAUDE
- Patrick GEORGE	- Anne GANDAIS

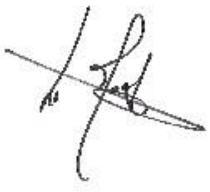
Le conseil municipal est sollicité pour :

Article 1 : Proclamer élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres tels que désignés ci-dessus ;

Article 2 : Préciser que la commission sera convoquée par le Maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



Marcel LE MOAL